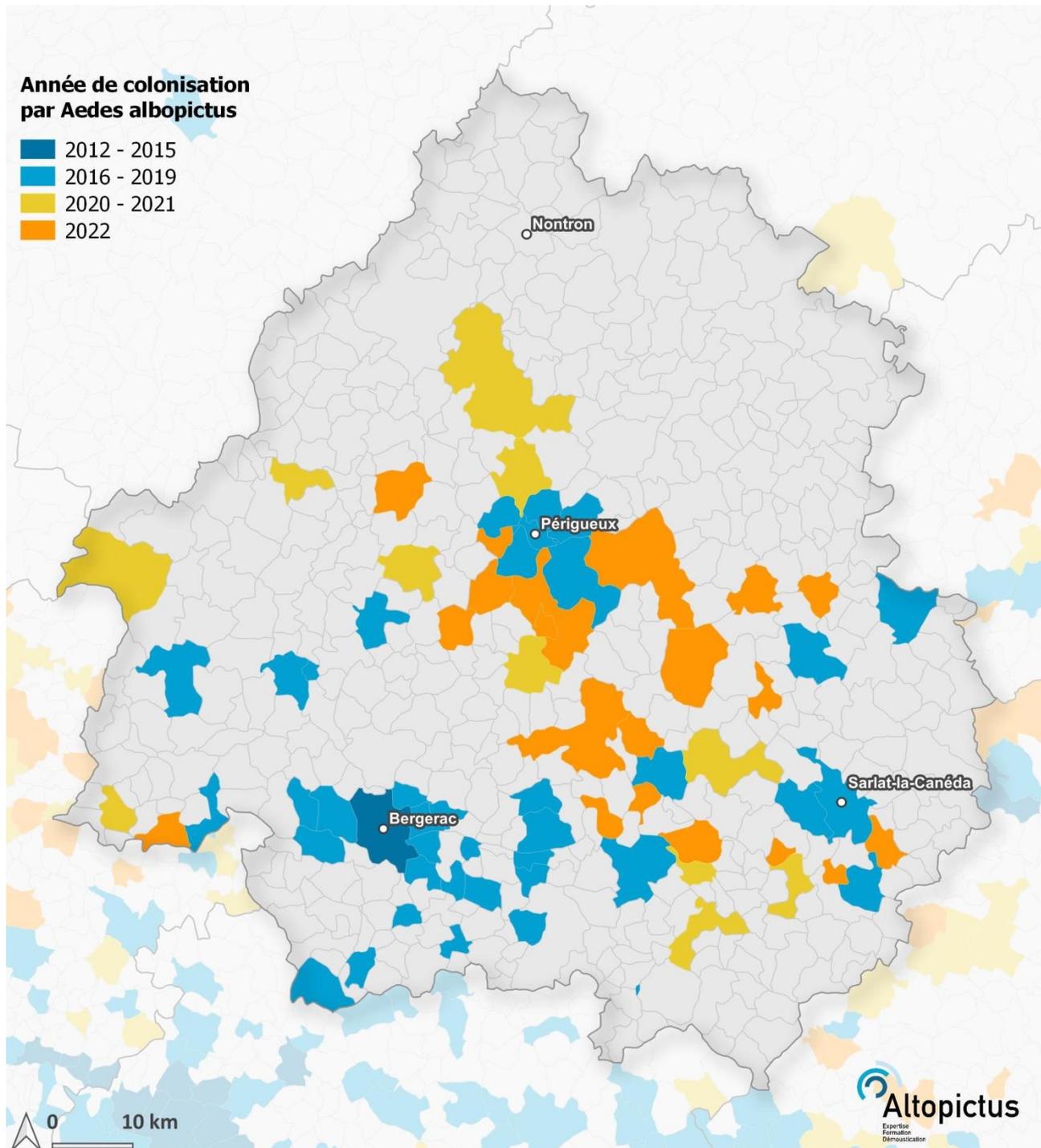


## Evolution de l'implantation du moustique tigre en Dordogne : Synthèse 2022

Depuis 2015, la Dordogne est classée en département « colonisé » par le moustique tigre suite au constat de son implantation dans une commune du département. Son aire d'implantation s'étend progressivement et atteint en 2022, 71 communes (sur 505) soit 51% de la population départementale.



## Situation épidémiologique 2022 en Dordogne

Dans le département de la Dordogne, **aucun cas d'arbovirose** (chikungunya, dengue et Zika) **n'a été signalé en 2022**. Aucun traitement de lutte anti-vectorielle n'a donc été nécessaire.

Le nombre de cas importé est fortement corrélé à la situation épidémique dans le monde et peut varier de manière importante d'une année sur l'autre. L'année 2022 est considérée comme une année inter-épidémique pour les départements d'outre-mer, ce qui a réduit les risques d'importation en métropole.

Aucune transmission vectorielle autochtone de chikungunya, dengue et Zika n'a été recensée en Dordogne. Ce risque de transmission autochtone est toutefois bien réel avec le pourcentage de nouvelles communes colonisées qui augmente (65 cas autochtones de dengue ont été recensés en 2022 en France, avec pour la première fois des cas dans des départements de l'ouest de l'Occitanie).

## Organisation de la surveillance du moustique tigre en Dordogne

L'ARS Nouvelle-Aquitaine surveille la progression de l'implantation du moustique tigre, via l'installation d'un réseau de pièges de surveillance et d'une plateforme de signalement par les citoyens. Cette mission est sous-traitée à la société ALTOPICTUS (société habilitée, spécialisée en entomologie et sélectionnée suite à un marché public).

La surveillance est mise en place de mai à novembre, période d'activité du moustique tigre.

En Dordogne, un **réseau de 74 pièges pondoirs** a été déployé en 2022. **Les pièges ont été installés autour de :**

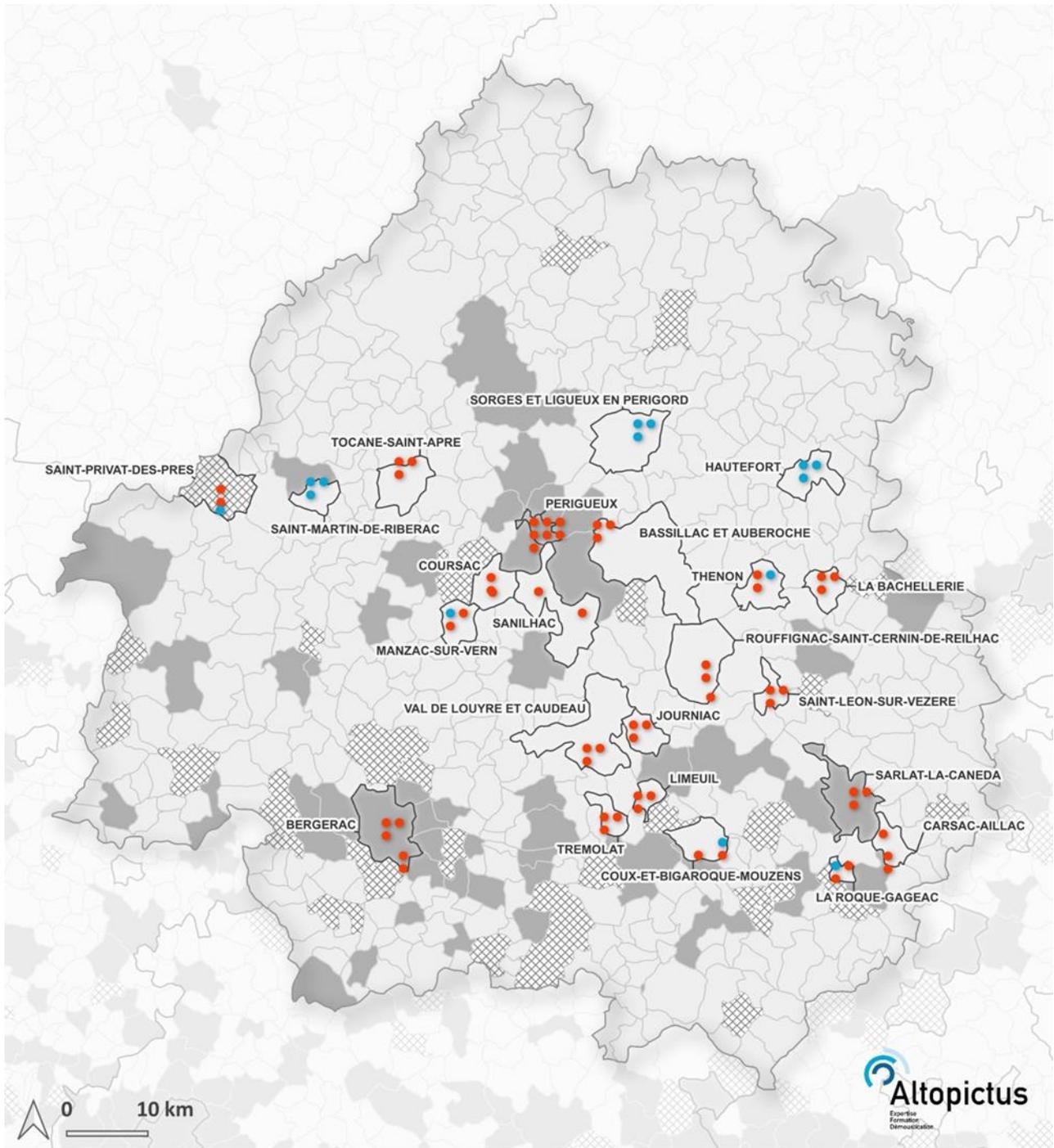
- 16 communes non colonisées en début de surveillance (3 pièges par commune) : Bassillac et Auberoche, Coursac, Hautefort, Journiac, La Bachellerie, Manzac-Sur-Vern, Rouffignac, Saint-Léon-Sur-Vézère, Saint Martin-De-Riberac, Saint-Privat-En-Périgord, Sanilhac, Sorges et Ligeux en Périgord, Thenon, Tocane-Saint-Apre, Trémolat, Val-de-Louyre-et-Coudeau.
- 1 point d'entrée du territoire au sens du Règlement sanitaire international (2 pièges) : aéroport de Bergerac.
- 4 établissements de santé (3 pièges par site) : clinique Francheville et centre hospitalier de Périgueux, centres hospitaliers de Bergerac et de Sarlat.
- 4 sites « touristiques » (3 pièges) : La Roque-Gageac, Carsac-Aillac, Coux-et-Bigaroque-Mouzens, Limeuil.

Tous les pièges sont « relevés » et expertisés 1 fois par mois jusqu'à leur retrait (2 fois par mois pour le site de l'aéroport de Bergerac).

**Lorsque la commune était considérée comme colonisée, les pièges ont été redéployés sur une autre commune.**

**Sur les 74 pièges pondoirs suivis en 2022, 81 % ont été positifs au moins une fois.**

# Situation et lutte contre le moustique tigre en Dordogne

### Statut des communes

-  Non colonisée par Ae. albopictus
-  Détection ponctuelle d'Ae. albopictus
-  Colonisée par Ae. albopictus
-  Surveillée par pièges pondoirs

### Résultats des relevés de pièges

-  Piège toujours négatif en 2022
-  Piège au moins une fois positif en 2022
-  Piège sans aucun résultat en 2022

## Communes « colonisées »

Une commune est considérée comme colonisée par le moustique tigre si au moins l'un des trois critères suivants est rempli :

- des œufs de moustique tigre sont observés sur 3 relevés successifs d'un piège pondoir ;
- la prospection entomologique permet l'observation de larves et/ou d'adultes dans un rayon supérieur à 150 mètres autour d'un signalement ou d'un piège positif ;
- la distance entre 2 pièges positifs ou 2 signalements positifs est supérieure à 500 m.

**En 2022, 20 nouvelles communes de Dordogne ont été classées colonisées par *Aedes albopictus*.**

BASSILLAC ET AUBEROCHE	LA ROQUE-GAGEAC	SAINT-VINCENT-DE-COSSE
CARSAC-AILLAC	LIMEUIL	SANILHAC
COURSAC	MANZAC-SUR-VERN	THENON
COUX-ET-BIGAROQUE - MOUZENS	MARSAC-SUR-L'ISLE	TOCANE-SAINT-APRE
EGLISE-NEUVE-DE-VERGT	ROUFFIGNAC-SAINT-CERNIN-DE-REILHAC	TREMOLAT
JOURNIAC	SAINT-ANTOINE-DE-BREUILH	VAL-DE-LOUYRE-ET-COUDEAU
LA BACHELLERIE	SAINT-LEON-SUR-VEZERE	

La surveillance du moustique est également réalisée grâce au dispositif de veille citoyenne :

<https://signalement-moustique.anses.fr>

En 2022, 91 signalements ont été réalisés en Dordogne. Sur ces 91 signalements, 52 ont été réalisés depuis des communes déjà connues comme étant colonisées par le moustique tigre, soit 57 % des signalements.

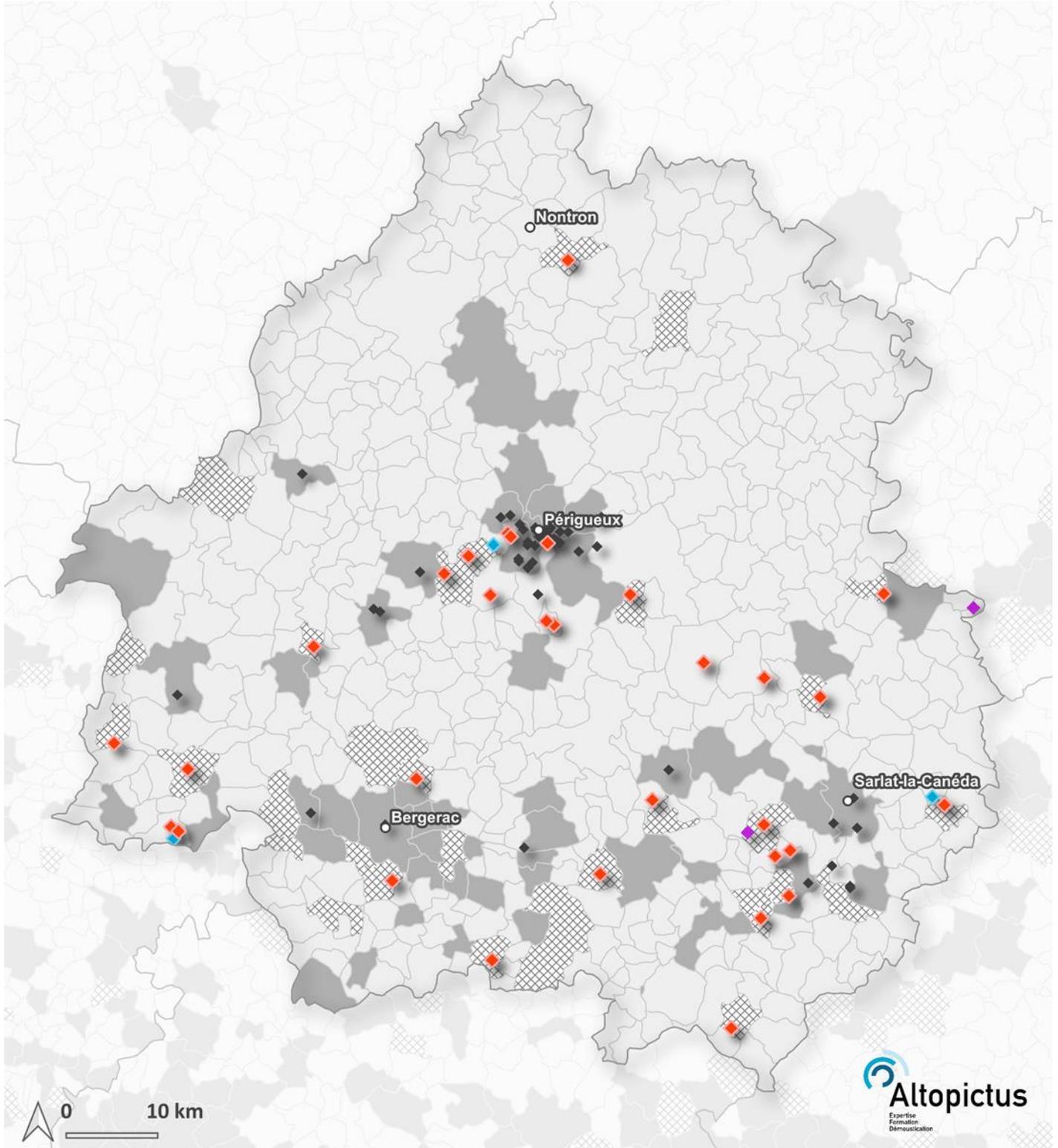
**39 signalements concernant des communes non connues comme colonisées ont été expertisés. 82 % de ceux-ci correspondaient au moustique tigre.**

Le ratio correspondant au taux de participation citoyenne est un des plus élevés de la région Nouvelle-Aquitaine derrière la Corrèze, la Gironde et la Charente-Maritime, avec 22 signalements pour 100 000 habitants. La Dordogne est l'un des seuls départements de Nouvelle-Aquitaine avec les Deux-Sèvres où ce taux de signalements est remonté au même niveau que 2020 qui était une année record en termes de signalements effectués dans la région. Cela peut traduire une présence d'*Aedes albopictus* qui se renforce de plus en plus et qui engendre une nuisance plus importante.

En 2022 le Sud-Est du département s'est démarqué par une augmentation significative des signalements de près de 84 %.

La grande majorité des signalements sans demande d'intervention (c'est-à-dire sur des communes déjà colonisées) provient de l'aire urbaine de Périgueux, peuplée et sujette à la nuisance provoquée par *Aedes albopictus*.

# Situation et lutte contre le moustique tigre en Dordogne

**Statut des communes**

-  Non colonisée par *Ae. albopictus*
-  Détection ponctuelle d'*Ae. albopictus*
-  Colonisée par *Ae. albopictus*

**Signalements citoyens**

-  Signalement négatif
-  Signalement positif *Aedes albopictus*
-  Signalement classé sans suite
-  Signalement non traité

# Situation et lutte contre le moustique tigre en Dordogne



## Information et mobilisation sociale

Afin d'accompagner les communes qui ont la compétence de gérer les nuisances liées au moustique tigre, une formation à destination des référents communaux a été réalisée à Boulazac en juin 2022. Cette formation financée par l'ARS, a permis de sensibiliser 11 communes différentes (Boulazac-Isle-Manoire, Trélissac, Escoire, Périgueux, Coulounieix-Chamiers, Château-l'Évêque, Marsac-sur-l'Isle, Sorges-et-Ligueux, Champcevinel, Vergt et La Chapelle-Gonaguet).

De même, un webinaire d'une journée "Le moustique tigre est là : Comment s'en protéger ?", s'est déroulé, à l'échelle de la région Nouvelle-Aquitaine, le 3 octobre 2022.

L'ensemble des présentations et synthèses de cette journée sont disponibles sur le site de Graine Nouvelle-Aquitaine. Vous y retrouverez les témoignages et expériences de mobilisation citoyenne de 7 communes de notre région : <https://www.graine-nouvelle-aquitaine.fr/missions-et-actions/information-ressource/173-moustique-tigre.html>

Le communiqué de presse et le dossier de presse régional sont disponibles sur le site de l'ARS Nouvelle-Aquitaine, ainsi que le kit de communication pour les collectivités (check-list des bons gestes à adopter, article clé en main...) et bien d'autres informations encore ! <https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/moustique-tigre-4>



## SYNTHESE DE LA SITUATION EN DORDOGNE

Surveillance active d' <i>Aedes albopictus</i> par piégeage	
<p><b>74</b> pièges dans <b>25</b> communes <b>280</b> relevés</p>	<p><b>59,4%</b> des relevés positifs en <i>Aedes albopictus</i> 35,3% négatifs et 5,3% de données inexploitable</p>
Surveillance passive d' <i>Aedes albopictus</i> par signalement	
<p><b>39</b> signalements citoyens traités (52 signalements sans alerte SI-LAV)</p>	<p><b>32</b> signalements positifs en <i>Aedes albopictus</i> 3 négatifs et 4 signalements classés sans suite</p>
Opérations de lutte antivectorielle	
<p><b>0</b> cas importé d'arboviroses <b>0</b> cas autochtone <b>0</b> enquête entomologique</p>	<p><b>0</b> enquête positive en <i>Aedes albopictus</i> (0 négative) <b>0</b> traitement de LAV et <b>0</b> évaluation</p>
Connaissances sur la colonisation du département	
<p><b>20</b> nouvelles communes colonisées <b>19</b> communes avec détection</p>	<p><b>71</b> communes colonisées par <i>Aedes albopictus</i> sur 505 <b>51 %</b> de la population concernée</p>

**COUPEZ L'EAU  
aux moustiques tigres !**   
et passez le message à votre voisin !

Contact presse

Agence régionale de santé  
Nouvelle-Aquitaine

06 65 24 84 60  
ars-na-communication@ars.sante.fr